

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 FEVRIER 2020

Nombre

De conseillers
en exercice : 10
De présents : 9
De votants : 9

L'an deux mil vingt, le 12 février, à dix-huit trente heures, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. DUHEM Jean-Jacques, Maire.

Etaient présents : DUHEM Jean-Jacques, ALLEGRO Jean-Francois, KWASEBART Michel, LALY Olivier, LOIR Ghislain, PAYEN Odile, SELLIER Geneviève, BELLENGIER Julien, BUQUET Catherine

Absents excusés : LECQ Bryan
Absents non excusés : ///////////////
Secrétaire : Mme PAYEN Odile

2020/01

OBJET :

Travaux :
Attribution des lots

Au cours de la séance le Président rappelle les différentes délibérations du conseil municipal concernant les projets de constructions d'un bâtiment de stockage et d'un préau.

Il expose à l'assemblée que l'appel d'offres a été publié au BOAMP le 23 décembre 2019 et que les réponses des entreprises étaient attendues pour le 24 janvier 2020 à 17 heures..

A cette date 26 plis ont été reçus, couvrant les 6 lots.

Monsieur le président donne lecture du procès-verbal d'ouverture des plis daté du 24 janvier 2020 et du rapport d'analyse des offres daté du 5 février 2020, rédigé par la société CATEC et validé par Madame Pascale LANOY, architecte.

Monsieur le président rappelle également à l'assemblée la délibération du conseil municipal 2014-023 du 8 avril 2014 portant sur la délégation du conseil municipal en matière de marché.

Monsieur le maire donne lecture de la décision d'attribution des lots qu'il a rédigée et qu'il souhaite néanmoins soumettre à l'assemblée :

Lot n° 1 GROS ŒUVRE : FP CONSTRUCTION, 156 876,01 €
Lot n° 2 CHARPENTE METALLIQUE :FOURCADE, 35487 €
Lot n° 3 COUVERTURE /BARDAGE/SERRURERIE : QUILLET
DUQUESNES : 38747,43€
Lot n° 4 CHARPENTE BOIS : ROUSSEL : 19099 €
Lot n° 5 COUVERTURE TUILES : BSD COUVERTURES : 15254,28 €
Lot n° 6 ELECTRICITE : HTC ELEC : 7939,84 €.

Le maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

14 février 2020

et que la convocation du conseil a été faite le

06 février 2020

Le maire,
Jean-Jacques DUHEM



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de confirmer ces choix et d'autoriser monsieur le maire à signer les documents relatifs à ces marchés.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Jacques DUHEM

